

<b>Source</b>	<i>Bulletin de la société d'études anglo-américaines de xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles</i> , n° 277
<b>Date</b>	novembre 2001
<b>Signé par</b>	Emmanuelle DE CHAMPS

Jusqu'à une période récente, l'œuvre de Jeremy Bentham n'était accessible aux lecteurs francophones que dans les traductions librement établies au XIX<sup>e</sup> siècle. Le regain d'intérêt pour le mouvement utilitariste en général ainsi que la parution à Londres d'une nouvelle édition des œuvres complètes du philosophe ont contribué à faire largement reconnaître l'importance et l'originalité de sa pensée. (*The Collected Works of Jeremy Bentham* Londres, Athlone Press ; puis Oxford : Oxford UP. 25 volumes, [12 de textes et 13 de correspondance] sont parus depuis 1968). Néanmoins, l'ampleur de l'entreprise et les difficultés inhérentes à la prose de Bentham font que peu de textes sont encore disponibles en français. La parution de ce recueil, à la suite des extraits choisis déjà publiés dans *l'Anthologie historique et critique de l'utilitarisme* (Catherine Audard, ed., 3 vol., *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme*, Paris : PUF, 1999) et de l'édition bilingue de *De l'ontologie*, (ed. Jean-Pierre Cléro et Christian Laval, Paris, Points Seuil, 1997) améliore encore notre connaissance de l'utilitarisme benthamien.

Sous le titre *Garanties contre l'abus de pouvoir*, Marie-Laure Leroy traduit et commente trois textes courts qui replacent leur auteur au cœur du courant libéral, dont il fut une figure mondialement reconnue en son temps. Dans sa postface intitulée « Liberté, droits et démocratie dans l'utilitarisme de Bentham » Marie-Laure Leroy démontre en particulier que « l'utilitarisme est une réflexion politique qui a entre autres pour but de garantir la protection des libertés individuelles, et de mettre les citoyens à l'abri de l'oppression que sont susceptibles d'exercer les hommes qui détiennent le pouvoir ». Ainsi, à rebours des clichés, elle explique que la recherche du « plus grand bonheur du plus grand nombre » n'est incompatible ni avec la défense des droits des individus, ni des minorités. En effet, les idées de Bentham ne peuvent être comprises en dehors du système au sein duquel elles s'articulent d'une façon rigoureuse. Plus spécifiquement, son projet politique s'accompagne d'une philosophie nominaliste qui en fournit le soubassement théorique. Ainsi, l'auteur précise que pour Bentham « le peuple, la majorité, la minorité, ne sont pas des entités séparées, mais [que] ... ce sont les individus qui les composent qui leur confèrent leur réalité ». Loin de nier l'individu, l'utilitarisme le met au centre de son projet.

Les textes réunis dans cet ouvrage renouvellent également l'image de Bentham sur un autre plan. Loin du théoricien abstrait de *l'Introduction aux principes de morale et de législation*, (Voir *Collected Works, Introduction to the Principles of Morals and Legislation* (2<sup>e</sup> éd., 1996) ou du concepteur méticuleux de la prison panoptique, le philosophe apparaît dans ces essais comme un homme engagé concrètement dans les débats politiques de son temps. Dans « Émancipez vos colonies ! » il adresse à la Convention française en 1793 un plaidoyer pour l'abandon des monopoles commerciaux et réclame la fin de la tyrannie que représente le gouvernement à distance par la métropole. Le second texte, « Sur la liberté de la presse et l'instruction publique » est composé de quatre lettres ouvertes envoyées en 1821 aux Cortès espagnoles. Bentham y prend parti pour le développement d'une presse totalement libre, instrument nécessaire pour contrôler l'usage que font les gouvernants du pouvoir qui leur est conféré. Le texte principal est enfin les « Garanties contre l'abus de pouvoir », texte rédigé en 1822 à l'attention des jeunes libéraux de Tripoli qui ont sollicité son aide. C'est dans ce dernier essai que la méfiance de Bentham vis-à-vis des détenteurs du pouvoir est le plus explicite et qu'il jette les bases d'un dispositif institutionnel qui, en soumettant les fonctionnaires au contrôle des gouvernés, peut assurer d'une façon efficace le respect des droits individuels. Ces trois pamphlets constituent une bonne introduction à la dimension politique des écrits de Bentham, qui a été remise à l'honneur récemment par les éditions britanniques du *Code constitutionnel* et des écrits préparatoires (Dans la même collection : *Constitutional Code* [1983] ; *First Principles Preparatory to Constitutional Code* [1989] ; *Securities against Misrule, and Other Writings for Tripoli and Greece* [1990]. L'essai « Garanties contre l'abus de pouvoir » prend comme texte de référence celui qui a été établi dans cette collection).

La traduction fluide des pamphlets révèle les talents pour l'argumentation d'un philosophe qui a longtemps souffert d'une réputation d'illisibilité. Lorsqu'il s'adresse directement à ses contemporains, il abandonne les circonvolutions et les précisions infinies qui caractérisent des textes plus théoriques comme *l'Introduction* ou le *Code constitutionnel*. La traduction respecte l'originalité de la langue de Bentham, même si parfois, par nécessité, elle en limite l'efficacité. Certains néologismes benthamiens sont repris en français (« scription », « sanctionnement ») et expliqués en note. Dans une traduction qui présente de telles qualités de souplesse et de précision, on ne peut que déplorer les quelques contresens qui subsistent. Ainsi, il est dommage que « man-of-war » soit rendu par « homme de guerre » (p. 26) et qu'une erreur fasse écrire à Bentham que le gouvernement s'engage à ne pas prendre de mesures illégales contre les sociétés secrètes, alors qu'il s'agit au contraire d'empêcher que celles-ci ne se livrent à des activités illégales (p. 56 et p. 251). Certains concepts spécifiques à la langue et à la pensée du philosophe gagneraient à être davantage explicités : celui de « sinister interests » (les intérêts communs qui unissent les puissants et qui sont en opposition directe à ceux du peuple), mais aussi celui de « securities » que Bentham redéfinit afin de poser les conditions de la liberté politique. Marie-Laure Leroy choisit de rester au plus proche de l'original en conservant l'expression « intérêts sinistres » (qui est également utilisée par Bentham lorsqu'il s'adresse à ses correspondants français), alors que les traducteurs précédents avaient opté pour « intérêts obliques », « intérêts suspects », ou encore « intérêts néfastes ». Pour remédier à ces hésitations terminologiques sur des concepts importants, il serait souhaitable qu'il y eût à l'avenir plus de cohérence dans les traductions françaises. Les

notions principales sont néanmoins expliquées ; c'est une précaution qui s'avère nécessaire pour comprendre la pensée de Bentham : « sécurité », mais aussi « droit », « liberté », « publicité » ne peuvent être compris qu'à l'intérieur du système utilitariste.

La postface inscrit Bentham dans l'histoire des idées, et en particulier dans le débat sur la liberté politique. Ainsi, si Bentham emprunte à Hobbes la notion de liberté négative (c'est-à-dire de la liberté comme absence de contraintes), il cherche à garantir à chaque individu une marge de liberté à l'intérieur d'un système politique fondé nécessairement sur des contraintes juridiques : le règne de la loi est « un mal nécessaire ». De même, bien qu'il rejette la rhétorique de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Bentham se fixe un but identique en partant non pas des lois naturelles, mais des droits artificiels accordés par la loi. Son système se construit en marge de ses contemporains tout en s'inscrivant avec pertinence dans des débats d'actualité.

Ces essais témoignent de l'intérêt personnel porté par Bentham aux mouvements qui défendent la liberté et la démocratie en Europe. À cet égard, on peut regretter que le contexte de leur rédaction ne soit pas davantage explicité : ce ne sont certainement pas les mêmes considérations qui ont poussé le philosophe à correspondre avec la Convention en 1793 et à s'adresser au Pacha de Tripoli trente ans plus tard. Dans tous les cas, ce qui néanmoins domine chez lui, c'est la volonté de marquer son temps, d'être à l'origine de changements politiques véritables. Ses appels n'ont pas eu de retentissement direct, mais aujourd'hui ces textes n'ont rien perdu de leur rigueur philosophique. Bentham justifie d'une façon nouvelle des idées aussi importantes que la méfiance à l'égard des gouvernants, la nécessité d'une presse libre, l'appel à l'instruction du peuple et l'attribution de la légitimité politique aux représentants du plus grand nombre.

En revanche, plus discutable est le choix d'inclure « Émancipez vos colonies ! » dans ce recueil, et de lier explicitement les arguments libres-échangistes qu'il contient à la problématique de la liberté politique. Les positions adoptées dans cet essai font bien de Bentham un « disciple d'Adam Smith », (Sur les liens entre Bentham et Smith, voir l'ouvrage récent de Nathalie Sigot, *Bentham et l'économie : une histoire d'utilité*, Paris, Économica, 2001) dans la mesure où il reprend l'idée que « c'est la quantité du capital, non l'étendue des marchés, qui détermine la quantité des échanges ». Mais, outre le fait que l'étendue du « libéralisme » de Smith demanderait à être nuancée, Bentham n'est pas hostile par principe à l'intervention de l'État en matière économique. Dans ce texte, il motive son refus des colonies à l'aide d'un argument économique, ainsi qu'au nom de la liberté individuelle et de la représentation politique, mais ce sont deux idées distinctes. Il semble difficile de passer de la sorte du libéralisme économique au libéralisme politique.

Par la qualité des textes qu'il comprend et par sa présentation, cet ouvrage constitue une excellente introduction à la pensée politique de Bentham. Il nous rappelle également que l'utilitarisme est avant tout une doctrine critique, dont le but premier est de contribuer à la réforme politique et sociale.